

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 18 (1930)

**Heft:** 332

  

**Artikel:** XIXe Assemblée générale de l'Association pour le suffrage féminin à Sion, 17 et 18 mai 1930

**Autor:** Vuilliomenet, Jeanne

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-259959>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

électeurs vaudois procédaient à l'élection des leurs, la loi vaudoise, à l'encontre de la loi genevoise, ne reconnaissant aux femmes que l'éligibilité sans l'électorat.

« A Lausanne, nous écrit notre correspondante, sur 180 juges (6 groupes de 30 juges patrons et ouvriers), 20 femmes ont été élues; 13 étaient présentées par l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin; 2 furent reportées d'office; les 6 autres furent présentées par l'Union syndicale, par l'Union lausannoise des Sociétés d'employés ou par des groupements patronaux. Ces élues se répartissent de la façon suivante: Patronnes: une bijoutière (groupe II), une fleuriste (groupe III), deux blanchisseuses, une coiffeuse, deux brodeuses, une couturière (groupe IV), une négociante en chocolats, une maîtresse de pension (groupe V), une libraire, une négociante en layette, une photographe, une directrice de pensionnat (groupe VI). Ouvrières: 3 couturières (groupe IV), 4 employées de bureau (groupe VI). »

« A Vevey, sur 96 juges 6 femmes ont été élues: une couturière et une commerçante patronnes dans le groupe III, une ouvrière de fabrique de fabrique dans le groupe III, deux cartonnères dans le groupe IV. »

« A Nyon (un seul groupe avec 30 membres), ont été élues une patronne, négociante en mercerie, sortant de charge, et une ouvrière. »

Yverdon et Payerne n'avaient pas présenté de candidates. »

Ajoutons que ces élections ont constitué un progrès marqué sur les précédentes: en 1926, en effet (les prud'hommes et prud'femmes du canton de Vaud étant élus pour quatre ans), 12 femmes au total avaient été élues, soit 10 à Lausanne (gain 10), 1 à Vevey (gain 5), et 1 à Nyon (gain 1). Quelle meilleure preuve peut-on trouver de l'utilité de leurs fonctions?

\* \* \*

Du canton de Vaud également, une autre bonne nouvelle nous arrive: la décision du Synode de l'Eglise libre d'instituer pour cette Eglise le pastorat féminin intégral. Aucune restriction n'a été prévue quant à l'exercice du ministère par les femmes, ni quant à l'état-civil de celles-ci, M. le pasteur Bonnard, de Clarens, ayant même fortement marqué dans son rapport le devoir de ceux qui pouvaient éprouver des craintes sur la façon dont la femme pasteur mariée remplirait sa tâche, de faire confiance au contraire à la conscience de cette dernière. Nous applaudissons à ce point de vue. Car si une femme se voue au pastorat, cela est pour des motifs de vocation impérieux qui ne valent que pour une âme haute et scrupuleuse, et elle sera la première, si elle estime en son for intérieur ne pouvoir accomplir une double tâche, à savoir faire, par conscience, son choix.<sup>1</sup>

Nous sommes certaines aussi que le travail accompli depuis des années dans l'Eglise libre du canton de Vaud par M<sup>lle</sup> Lydie von Auw a contribué pour beaucoup à la toute récente décision du Synode de cette Eglise, en prouvant par la réalité constante des faits la valeur du concours que peut apporter une femme pasteur à son Eglise.

Il est intéressant de signaler d'autre part que, presque à la même date, le Synode de l'Eglise réformée de Bâle-Ville a entendu sur ce même sujet du pastorat féminin une discussion très nourrie, à la suite de laquelle le Synode a remis au Conseil d'Eglise pour étude deux propositions: l'une demandant l'accès au pastorat des femmes ayant pris leurs grades en théologie dans le canton, l'autre créant des auxiliaires de paroisse, auxquelles seraient ouvertes certaines seulement des tâches pastorales. Cette idée du pastorat féminin chemine décidément, et cela malgré toutes les craintes et les objections, avec une rapidité qui montre à quel point elle correspond à un besoin des temps que nous vivons.

\* \* \*

Les féministes allemandes sont en grand deuil, ayant perdu l'autre semaine celle qui fut, des années durant, un des chefs incontestés de leur mouvement: Helene Lange, dont on avait célébré, il y a quelques années, le quatre-vingtième anniversaire.

Le nom d'Helene Lange est en effet étroitement lié avec le

mouvement en faveur du développement et de l'émancipation intellectuelle des femmes, développement auquel elle n'a cessé de travailler durant sa longue et belle carrière. Professeur dans une école de jeunes filles, elle débuta par demander et obtenir (ceci remonte à 1887), en commun avec le Dr. Tiburtius, la première femme médecin d'Allemagne, et Minna Cauer, la féministe bien connue, la participation des femmes à l'enseignement scientifique dans les classes supérieures; puis fonda en 1890, à Friederichroda, l'Association nationale des institutrices allemandes, premier pas qui l'aiguilla vers la fondation, quatre ans plus tard, du puissant Conseil National des Femmes allemandes, qu'elle présida dès 1902. Dès cette époque et même auparavant, elle avait pris position en faveur du vote des femmes, et contribua également à la lutte pour cette idée, qu'elle tint à faire inscrire au programme de l'Association générale des Femmes allemandes, aujourd'hui branche de l'Alliance Internationale pour le Suffrage. Enseignement supérieur, participation des femmes à la vie publique, développement intellectuel et moral: ces questions n'ont cessé de l'occuper et de la préoccuper au cours de sa longue et féconde activité, dont la création, avec le Dr. Gertrud Bäumer, sa compagne et sa disciple, de la très remarquable revue *Die Frau* fut le couronnement.

Par la largeur de son esprit, l'étendue de ses vues, l'influence qu'elle a exercée sur deux générations en tout cas de femmes allemandes, par ses dons qui ont fait d'elle un chef incontesté, par la valeur de sa personnalité morale et l'acuité de sa haute intelligence, Helene Lange a été une de celles dont l'empreinte restera le plus fortement marquée sur le féminisme de son pays. Aussi tenions-nous à exprimer ici à celles qui la pleurent, et tout particulièrement au Dr. Gertrud Bäumer, pour laquelle se creuse un vide cruel, l'assurance de notre profonde et chaude sympathie.

E. Gd.

## XIX<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Association pour le suffrage féminin à Sion, 17 et 18 mai 1930

Inondée de soleil, grise de ses tours, de ses murs et de ses toits, verte de ses marronniers, odorante de toutes ses fleurs, Sion nous accueille au pied de son formidable Tourbillon et de sa forteresse de Valère, ainsi nommée du nom d'une femme et à sa gloire: Valeria, mère d'un consul romain, les suffragistes saluent ton ombre!

Soixante-quinze délégués et déléguées arrivent de toutes les parties du pays. Au débotté, deux étonnements: c'est un homme, M. Paul de Rivaz, un seul homme, — mais un homme qui, pour organiser, vaut cent femmes, comme le lui dira plus tard notre présidente, — qui a tout prévu, tout préparé, tout arrangé pour nous dans cette ville où nous n'avons pas encore de section. Et la salle du Grand Conseil où nous siégeons est presque toute en grandes fenêtres et en grandes glaces, la première à nous offrir cette multiplicité des plans et cette fuite dans l'irréel.

Il s'y fit de bonne besogne. Après des mots aimables aux autorités valaisannes et sédunoises présentes, ainsi qu'aux représentantes de groupements féminins amis, M<sup>me</sup> Leuch lit son excellent rapport présidentiel sur l'activité de notre Comité Central durant l'année écoulée, saluant d'abord, comme il convient, nos quatre nouvelles sections d'Aarau, de Bâle-Campagne, de Glaris et de Thoune, ainsi qu'Orbe, le dernier-né de la famille vaudoise. Cela nous fait 45 sections (si nous comptons séparément chacun des onze groupements vaudois réunis en une fédération), avec 5017 membres en tout.

On a « motionné » et pétitionné durant cet exercice. A Genève a été déposé un projet de loi sur le suffrage féminin cantonal; à Schaffhouse, on demande au Grand Conseil l'entrée des femmes dans les autorités scolaires; à Saint-Gall, une motion a été présentée réclamant l'extension des droits féminins; les Argoviennes réclament le suffrage ecclésiastique. La Conférence des Présidentes soutient le travail des sections; le Cours

<sup>1</sup> Voir aussi sur ce sujet le dernier numéro du *Mouvement*.

de vacances nous prépare une équipe de futures présidentes; la Commission pour les allocations familiales édite une brochure d'un très grand intérêt; la Commission de presse, récemment créée, permet de répondre très vite aux attaques anti-suffragistes dans les journaux; et il a été procédé de façon ingénieuse à l'utilisation du matériel de la grande pétition fédérale.

Dans le domaine fédéral, il s'est passé aussi des choses intéressantes: remise de la pétition au Conseil fédéral pour étude et rapport; lettre à la Commission du Code pénal pour appuyer la proposition de M. le Conseiller national Muller de punir l'homme qui laisse dans le besoin une femme enceinte de ses œuvres; demande au Département d'Economie politique d'une représentation féminine dans la délégation suisse à la prochaine Conférence Internationale du Travail qui traitera de la durée du travail des employés et employées (c'est par les journaux seulement que nous avons appris la nomination de M<sup>lle</sup> Dora Schmidt!); signature par notre présidente, à propos de la représentation du film « Malheur et bonheur de femme », d'une protestation des Sociétés féminines contre l'exploitation commerciale d'un des moments les plus tragiques et émouvants de la vie d'une femme: la naissance de son enfant. Au delà de nos frontières, deux grandes assises internationales ont réclamé notre attention et notre collaboration: le Congrès suffragiste de Berlin, et la Conférence féminine internationale de La Haye traitant de la nationalité de la femme mariée et organisée à l'occasion de la Conférence de la S. d. N. de codification du droit international. Comme il a été déjà beaucoup parlé des deux réunions de Berlin et de La Haye dans ce journal, nous n'en disons rien de plus.

La délégation genevoise à l'Assemblée de Sion n'étant pas d'accord avec le retrait de l'affiche préparée par le C. C. lors de la votation de la revision du régime des alcools, la Présidente explique l'attitude de la majorité des membres du C. C. et la sienne propre devant la menace du Comité d'action de Berne de rendre responsables les suffragistes et leur affiche de l'échec éventuel de la votation. Cette atteinte inqualifiable à la liberté d'opinion a indigné chacun.

Et l'on passe au rapport financier qui révèle l'existence d'une petite fortune de 1180 fr., bien utile pour boucher les trous, puisque les frais d'administration sont plus considérables que le total des cotisations des sections. Le taux de la cotisation annuelle reste cependant fixé à 60 centimes par tête suffragiste.

Les élections vont leur petit train. Les membres sortants de l'ancien C. C. sont réélus par 88 voix (sur 89 votants), et le poste laissé libre par la démission de M. le Conseiller national Huber (soc.) a été attribué par 53 voix à M. Graber (soc.); président du Conseil National, M<sup>lle</sup> Ida Weber, de Saint-Gall, a obtenu 35 suffrages. M<sup>me</sup> Leuch est réélue présidente, aux acclamations de l'Assemblée, par 88 voix.

La Section de Baden nous invite à tenir notre prochaine Assemblée générale dans la coquette station thermale, perspective qui paraît ravir les délégués. Puis M<sup>lle</sup> Lucy Dutoit recommande de venir nombreuses au Cours de vacances de Wesen. Cette rive du lac de Wallenstadt est si belle et le programme du cours est si bien élaboré qu'on peut compter, je pense, sur un grand nombre d'élèves.

Aux propositions individuelles, M<sup>lle</sup> Emilie Gourd nous parle de façon fort intéressante de la récente Conférence internationale sur la question de l'opium, à laquelle elle a assisté. Certains rapports ont attiré son attention sur les ravages des stupéfiants dans tous les milieux et dans tous les pays; en Suisse même, des témoignages de médecins sont très inquiétants. Si notre pays commence, paraît-il, à goûter la drogue, il est établi, de plus, qu'il en fabrique et en vend beaucoup trop. Les besoins légitimes, scientifiques et normaux d'héroïne, par exemple, sont établis ainsi: un kilogramme d'héroïne suffit pour un million de personnes par an, et 1700 kilogrammes doivent suffire, par conséquent, à la consommation médicale annuelle du monde entier<sup>1</sup>. Or les chiffres de

l'Office fédéral de l'Hygiène nous apprennent qu'en 1928 notre petit pays tout seul a fabriqué 952 kgs. de la redoutable drogue. En outre, un chimiste suisse a vendu ouvertement, d'octobre 1928 à la fin de février 1929, par l'entremise d'agents, 350 kgs. de dionyl. Deux fois mis en accusation, le chimiste a été acquitté, parce que la loi suisse a omis de considérer la fabrication du dionyl comme un délit<sup>2</sup>. S'il est vrai que nous sommes responsables du mal que nous n'empêchons pas, il est véritablement grand temps que les suffragistes s'occupent de cette question des stupéfiants! Et M<sup>lle</sup> Gourd demande à l'Assemblée de remettre l'étude au C. C. de ce que nous, femmes, pourrions entreprendre. Cette proposition, que M<sup>lle</sup> Gertrud Woker, professeur de chimie à l'Université de Berne, appuie avec compétence et chaleur, est acceptée à l'unanimité.

Le problème de la censure des films nous occupe ensuite. Il y a des films malsains. Et il y a trop peu de femmes dans les Commissions chargées de la censure. La question est aussi remise au C. C. pour étude.

La très captivante conférence de M<sup>lle</sup> Gourd sur l'activité des femmes à la S. d. N. attire de nombreux auditeurs séduits. Nous ne la résumerons pas ici, puisqu'il a été maintes fois question de cette activité dans ce journal même.

Délégués et amis suffragistes se retrouvent le soir, à l'Hôtel de la Paix, autour des tables du banquet ornées de rameaux de mélèze et de boutons d'or. A la table d'honneur, d'aimables personnages officiels voisinent avec les membres du C. C. Ce sont: M. Lorétan, président du Conseil d'Etat; M. Haegler, député au Grand Conseil; M. de Chastonay, président du Tribunal cantonal; M. Exquis, conseiller municipal, et M. de Torrenté, président du Conseil bourgeois. M. Escher, de Brigue, conseiller national, empêché de venir, s'excuse par télégramme. M<sup>me</sup> Leuch lit une lettre de M. le Conseiller fédéral Motta, exhortant sagement les femmes « à se préparer dès maintenant à exercer des droits qui ne pourront pas leur être refusés toujours ».

Discours de chacun de nos hôtes officiels. Leurs auditeurs s'émerveillent à la fois de leur souriante courtoisie et de leur souci évident de ne pas compromettre les Conseils qu'ils représentent. Plus d'un, cependant, affirme ses convictions féministes, et M. de Chastonay nous émeut en se déclarant favorable au suffrage à cause de sa mère. D'intéressants discours de femmes: de M<sup>me</sup> Leuch, qui parle fort bien, avec simplicité, énergie et cordialité; de M<sup>lle</sup> Quinche, l'éloquente avocate lausannoise, au nom de l'Alliance de Sociétés féminines suisses; de M<sup>lle</sup> Gerhard, au nom des institutrices; de M<sup>me</sup> Amez-Droz, le porte-parole des dames de Sion; de M<sup>lle</sup> Gourd, toujours égale à elle-même.

Voici les jeunes filles de Savièze, descendues de leur pittoresque village, là-haut, sur la montagne, dans les jolis costumes auxquels elles ont eu l'esprit de rester fidèles, et les mains pleines de fleurs des champs. Elles chantent gentiment, sans se lasser, les airs mélancoliques et lents du pays valaisan. Blondes ou brunettes ont de la dignité, de la réserve, de la simplicité. Elles sont de bonne race! La jupe, de solide étoffe foncée ou noire, est courte et ample; le corsage sévère laisse voir des manches de toile blanche; le fichu et le tablier de soie assortie sont la gaité du costume. Chatoyants, fissés d'arabesques ou brodés de fleurs, ces ajustements sont exquis. Le chapeau de velours noir plissé, incliné devant, incliné derrière, a un fond bizarre en cheminée. Je lui préfère la coiffure plus ancienne, le bonnet serre-tête en soie brochée noire, avec un volant de dentelle.

D'habiles tisseuses et brodeuses d'Evolène (où M<sup>lle</sup> Métrailler dirige un atelier), ou de l'école de Châteauneuf, près de Sion, exposent à nos yeux enchantés des chefs-d'œuvre de goût et d'ingéniosité. Nous voici prêtes à écouter M. Gabbud nous parler de la Valaisanne d'autrefois et d'aujourd'hui avec une réelle érudition. Son discours nous a appris beaucoup de choses et nous lui en sommes reconnaissantes.

A la séance du lendemain, M<sup>me</sup> Gschwind-Regenass, de Bâle, parle en femme d'expérience et de jugement de la colla-

<sup>1</sup> Renseignement extrait du rapport du Commandant Russel, chef de la police du Caire, p. 5.

<sup>2</sup> Op. cit.

boration de la femme à l'administration scolaire. Elle expose le droit de toute femme de siéger dans les Commissions scolaires ou d'être nommée directrice d'école. Qui, mieux que la femme, comprend l'enfant? Une belle activité attend les administratrices scolaires: lutter contre la bureaucratie et la routine, obtenir que l'enfant soit mieux préparé à la vie, et que la jeune fille reçoive les notions indispensables à sa future vocation de mère et de maîtresse de maison.

M. Maurice Veillard parle ensuite de la protection de la famille. Claires toujours, piquantes ou émues, ses paroles captivent tout le monde. La famille a connu en gros deux courbes, nous dit-il: la courbe ascendante avec l'épanouissement du régime rural, la courbe descendante avec l'établissement du régime industriel. La famille patriarcale, avec sa cohérence, sa discipline, sa soumission à l'absolue domination du chef (du grand-père, généralement), convenait on ne peut mieux au système rural. L'enfant pouvait déjà travailler dans le domaine et le vieillard y pouvait encore employer ses dernières forces sans se sentir à charge. La femme exerçait entre ses quatre murs son activité naturelle correspondant à ses dons spéciaux. La révolution industrielle, qui est à la base de la société actuelle, a substitué au régime rural le régime industriel. Dans la famille ouvrière-type, le père et la mère échangent au matin le foyer pour l'usine, et les enfants sont confiés à l'école, à la garderie ou à la crèche. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la famille a été ainsi assombrie par la révolution industrielle, et le principe du salariat a faussé sa vie, car le père est payé pour le travail qu'il fait, et sans que l'on tienne compte du fait qu'il a une femme et des enfants à sa charge. La famille nombreuse est ainsi fatalement vouée à la gêne, à la misère même.

Le remède à cette situation a été cherché assez mollement par la philanthropie, qu'on pourrait appeler bourgeoise, qui organisa tout de même l'assistance, les crèches, les restaurants économiques, etc. A cette période de philanthropie ou de charité succéda la période de protection de l'enfant, mais de l'enfant seulement. On retarda son entrée à l'usine, — cependant il y a actuellement en Suisse 9.000 jeunes filles de 14 à 16 ans travaillant dans les fabriques. — On interdit le travail de la femme accouchée et nourrice, mais sans se demander de quoi elle vivrait pendant ce temps. On lutte contre la tuberculose des enfants, et contre d'autres maladies. Bref, tout le temps, on traitait les enfants comme s'ils étaient tous orphelins, sans s'inquiéter de leurs parents. Et quand la famille était tout à fait misérable, on s'empressait de la désagrèger par le placement des enfants, un ici, un là, à la campagne ou ailleurs.

En opposition avec cette dislocation, la préoccupation dominante de nos jours est de restaurer la famille. Le salariat l'ayant lésée, il faut remonter jusqu'à lui quand on cherche le remède. Les Français se sont tout de suite rendu compte que c'est par les allocations familiales qu'on peut aider à la famille ouvrière avant plusieurs enfants. La notion moderne de la protection de la famille tout entière englobe aussi le souci d'assurer à l'ouvrier une maison saine et suffisamment vaste. Et la lutte contre la tuberculose est le prototype de l'assistance sociale d'aujourd'hui, parce qu'elle s'occupe de toute la famille. Il faut aussi préparer l'enfant à la vie pratique, l'acheminer vers la vie familiale, et se rendre compte qu'une jeune fille travaillant en fabrique depuis l'âge de 14 ans sera une piètre cuisinière et une maîtresse de maison insuffisante.

Le féminisme, quoi qu'en disent ses détracteurs, est un moyen de venir au secours de la famille, car il met cette dite famille en tête de ses préoccupations et aspire à en regrouper les éléments. Si notre civilisation est sèche et militaire, c'est parce que les femmes ont été muselées! Voyons plutôt la liste des idées lancées par les milieux féministes: allocations familiales, assurance-maternité, préparation de l'écolière à la vie ménagère, et rendons-nous compte que la lutte contre la tuberculose, l'alcoolisme, l'immoralité et le proxénétisme est soutenue surtout par les femmes, l'homme étant trop tiède, trop prudent, trop encombré de scrupules juridiques. Les femmes — cette réserve qu'on laisse piétiner sur place, doivent faire partie des Conseils où on fixe le prix du pain, du gaz et de l'électricité, où on discute d'hygiène, d'écoles, et de tant



Cliché Mouvement Féministe

### En Valais : « le sexe faible »

d'autres choses utiles à la famille. — Tel est, imparfaitement résumé, l'intéressant exposé de M. Veillard.

L'après-midi nous voit par une chaleur africaine grimper la colline de Valère, où le roc s'égaie du jaune des giroflées et du violet des muscaris. Là-haut, au pied du musée riche en souvenirs historiques et de la basilique vieille de plus de mille ans, la Municipalité de Sion nous offre, par les mains de jolies demoiselles, la tasse de thé que l'on déguste les yeux fixés sur le beau paysage environnant. Cet aimable intermède est le dernier sourire des deux intéressantes, charmantes et lumineuses journées de Sion.

C'est à la ville épiscopale que nous demandons la conclusion de cet article. Mgr. Bieler, évêque de Sion, a accordé une bienveillante audience à une délégation suffragiste composée de M<sup>me</sup> Leuch et M<sup>me</sup> Weber, qu'escortait M. le député Haegler. Mgr. Bieler, tout en faisant certaines réserves personnelles, a déclaré qu'aucun dogme ne s'oppose au suffrage féminin et que dans certains domaines tels que, par exemple, l'éducation, l'assistance et la censure des cinémas, la collaboration de la femme est non seulement désirable, mais urgente.

JEANNE VUILLIOMENET.

## De-ci, De-là...

### L'Institut des ministères féminins

a tenu le 28 avril sa 12<sup>me</sup> Assemblée générale à l'Union chrétienne des jeunes filles, à Genève, sous la présidence de M<sup>me</sup> Aloys Gautier, remplaçant M. le professeur E. Choisy, empêché par la maladie. La secrétaire, M<sup>me</sup> Pallard, donna lecture du rapport présidentiel. Rapport encourageant et plein de promesses pour l'avenir, puisque huit nouvelles candidates ont été reçues cet automne. Deux certificats bibliques ont été décernés par le Consistoire à M<sup>lles</sup> Gellens et A. Dunant.

Des demandes venant de toutes parts montrent combien utile et combien précieux peut être ce ministère. Il y a actuellement, au grand regret du Comité, plus d'offres que de demandes d'emploi. La moisson est grande...

L'énumération des 23 postes, 7 en Suisse et 16 à l'étranger, témoigne d'une façon suggestive de la multitude et de la diversité des tâches auxquelles sont appelées les élèves de l'I. M. F.: évangélistes, secrétaires de paroisses, directrices d'orphelinats, secrétaires d'Unions chrétiennes et du Service social à Paris, chapelains dans les écoles, femmes de pasteur, etc.

M<sup>me</sup> Gautier donna lecture de quelques extraits de lettres d'anciennes, puis on entendit l'émouvant témoignage d'une jeune « pastourelle », M<sup>lle</sup> Gellens, de Gand, venue aux ministères féminins après une longue évolution religieuse. M<sup>me</sup> Térise nous dit